MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-566

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé publique
Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Philippe JEGADO n°2026-137 en date du 25 mars 2026

Vu la demande présentée le 10 novembre 2026 par Monsieur LE SOURD Guenaël, Président de l'association les Pendeloques en folie de Bignan, domicilié 18 Rue de l'industrie à Bignan (56500).

ARRETE

Article 1er : Monsieur LE SOURD Guenaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 05 décembre 2026 de 18 heures 00 au dimanche 06 décembre 2026 01 heure 00, à l'occasion du Festidinde dans les salles Arvest et Breizh de l'espace An ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 18 novembre 2026

Pour Le Maire, et par délégation
L'adjoint au Maire
Philippe JEGADO

MAIRIE DE MORÉAC
56 (Morbihan)